

Champ d'application

Les présentes conditions générales (CG) sont partie intégrante du contrat établi entre Vogt-Schild Druck AG et le client. Les communications écrites transmises par voie électronique sont considérées comme équivalentes à la forme écrite. Les accords spécifiques du contrat entre le client et Vogt-Schild Druck AG prévalent sur les présentes CG. Pour des raisons de simplification et de meilleure compréhension, l'entreprise Vogt-Schild Druck AG sera dénommée ci-après VSD.

Offres

Les offres ne mentionnant pas de délai d'acceptation sont valables 14 jours. Les offres formulées sur la base de documents imprécis ou de manuscrits incomplets n'ont qu'un caractère indicatif et sont à désigner comme telles.

Confirmation de commande et contrat

Le contrat est conclu à la réception de la confirmation de commande ou du contrat de fabrication contresigné par l'acheteur. Le contrat lui-même ainsi que toutes les conventions annexes et les explications ayant une portée juridique requièrent la forme écrite pour être valables (les e-mails et autres canaux de communication écrits sont conformes à l'exigence de la forme écrite).

Prix

Les prix proposés ou confirmés sont toujours des prix nets, TVA en sus. Ils s'entendent sous réserve de renchérissement éventuel des matières premières d'impression, de l'énergie, des moyens auxiliaires ou des salaires résultant de l'application du contrat collectif de travail, intervenant avant l'achèvement de la commande. Le client s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais supplémentaires qu'il a occasionnés (c'est-à-dire les frais de matériel, de travail, etc.) en plus du prix convenu à l'origine. En cas de réduction de prix à la suite de modifications de commande, VSD n'est plus lié aux rabais et escomptes accordés.

Conditions de paiement

Le paiement du montant de la facture doit être effectué dans le délai de paiement convenu après l'établissement de la facture, sans aucune déduction. En cas de marchandise à livrer sur appel, la facture est présentée pour la commande globale dès que la marchandise est prête à la livraison. Après échéance du délai de paiement, des intérêts moratoires de 5 % seront facturés. VSD est en droit d'exiger des garanties de paiement, même après acceptation d'une commande. À défaut de ces garanties, l'exécution de la commande peut être interrompue et les coûts échus sont immédiatement exigibles. Pour toute commande nécessitant une mobilisation de fonds plus importante, soit en matériel ou en sous-traitance, ou pour l'exécution de travaux dépassant une durée de deux mois, VSD peut exiger un acompte pour assurer la couverture des fonds engagés. Le montant de l'acompte et son échéance sont à déterminer dans la confirmation de commande. Les papiers et cartons acquis à la demande du client qui ne sont pas utilisés dans un délai de trois mois seront facturés par VSD, de même que les frais qui en découlent. En cas de solde non payé, VSD se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter la production en cours. En cas de paiement partiel, le montant total est dû en cas de retard de paiement. Le client ne peut pas compenser les créances vis-à-vis de VSD avec d'éventuelles contre-crédences (interdiction de compensation).

Délais de livraison

Des délais de livraison fermes n'engagent VSD que si les documents et autorisations nécessaires lui parviennent dans les temps fixés. L'engagement de respecter les délais de livraison convenus court dès la réception des documents/des autorisations et prend fin le jour où la marchandise/les prestations quittent VSD. Un retard de livraison dû à des autorisations non respectées ou à des documents livrés trop tard n'autorise pas le client à résilier le contrat ou à rendre VSD responsable des dommages qui en résultent. Si les délais de livraison sont dépassés ou non respectés pour une raison indépendante de la volonté de VSD (p. ex. perturbations dues à un arrêt de travail ou une grève, accès impossible aux locaux, coupure de courant, défaut de matières premières, retard dans la livraison de matières premières ainsi que tous les cas de force majeure), le client n'est pas en droit d'annuler le contrat ou de rendre VSD responsable des dommages subis. En cas de dépassement des délais, VSD répond au plus de la valeur de la marchandise, pour autant qu'il existe une confirmation écrite des délais

et que le dommage puisse être prouvé. Les interruptions de travail indépendantes de la volonté de VSD, ainsi que leurs conséquences, libèrent l'entreprise de ses engagements de livraison aussi longtemps que ces interruptions persistent.

Retard d'enlèvement

Si le client, dûment averti, ne retire pas sa marchandise dans un délai convenable, VSD est en droit de la facturer et de l'entreposer dans ses propres locaux ou ailleurs, aux frais et risques du client.

Commandes pour des tiers

Si le client veut passer commande pour le compte d'un tiers ou s'il a l'intention de présenter la facture à un tiers, il demeure partie prenante du contrat avec VSD et assume le rôle de débiteur, à moins qu'il ne déclare par écrit, lors de la conclusion du contrat, être mandaté par un tiers.

Recours à des tiers

VSD peut avoir recours à des tiers pour l'exécution totale ou partielle des prestations convenues. Pour ce faire, elle n'a pas besoin de l'accord du client, ni de lui signaler spécifiquement le mandat.

Annulation/réduction de volume

En cas d'annulation ou de réduction de volume de travaux commandés, le papier et/ou d'autres prestations déjà engagées seront mis à disposition et facturés. Si VSD n'a pas la possibilité d'utiliser la capacité de production ainsi libérée pour d'autres commandes, celle-ci sera facturée proportionnellement.

Documents de travail/moyens auxiliaires

Les documents de travail (photographies, données, composition, plaques d'impression, esquisses, échantillons, etc.) et les moyens auxiliaires (formes de découpe, interfaces, outils, etc.) réalisés par VSD demeurent propriété de VSD. VSD n'est pas tenue de remettre des documents de travail et des moyens auxiliaires, indépendamment de l'obligation de payer pour leur élaboration.

Frais supplémentaires

Les frais supplémentaires occasionnés par le client après conclusion du contrat (temps d'attente prolongés, reports de délais, mise au net ou retouches de documents et manuscrits, traitement additionnel de supports de données ou de données texte/image, exemplaires justificatifs pour les clients ainsi qu'en cas de documents défectueux, manquants ou impropres à la reproduction, etc.) ainsi que les corrections d'auteur (modifications ultérieures de textes, d'illustrations, de la mise en pages ou autres) ne sont pas compris dans le prix de l'offre et seront facturés en sus, sans notification de changement.

Tolérances usuelles de la branche

Les tolérances usuelles de la branche en matière d'exécution et de matériel restent réservées. Cela vaut en particulier pour la précision de coupe, la fidélité de reproduction, les teintes et la qualité des supports d'impression (papier, carton, etc.). Toutes les tolérances imposées à VSD par ses fournisseurs sont également applicables à ses clients.

Variations de livraison

Des variations de livraison ne sont pas exclues. Une variation de 5 % ne peut pas donner matière à réclamation. Sous réserve d'une majoration ou d'une diminution de prix convenue, le volume effectivement livré est facturé.

Matériel fourni par le client

Le matériel fourni par le client pour la réalisation du mandat demeure propriété du client. Les feuillets résiduels, les palettes et le matériel d'emballage des matériaux du client qui ne sont plus utilisables sont éliminés à ses frais. Si le client livre du matériel (encarts, cartes, produits partiels, échantillons de marchandises, etc.) pour le façonnage, il doit communiquer spontanément à VSD toutes les données techniques et les traitements préalables du matériel. VSD n'est pas tenue de contrôler le matériel livré par le client. L'auteur de la commande est responsable envers VSD des dommages dus à des défauts de matériel et/ou à des indications erronées. Le client accorde à VSD un droit d'utilisation gratuit et illimité sur tous les matériaux qu'il a livrés et qui sont couverts par le droit d'auteur.

Réclamations

La qualité de la livraison sera contrôlée par le client immédiatement à la réception. Les éventuels défauts attribuables au vendeur lui seront signalés immédiatement par écrit, au plus tard dans un délai de 8 jours après réception de la marchandise, faute de quoi la livraison est considérée comme conforme. En cas de réclamation justifiée, le dommage sera réparé dans un délai convenable.

Droits de réclamation

VSD peut selon sa propre appréciation remédier en totalité ou en partie au défaut par une amélioration ou fourniture d'une marchandise ou prestation équivalente exempte de défaut, par résolution du contrat ou par diminution du prix. Toute autre prétention du donneur d'ordre est exclue.

Corrections d'auteur

Les corrections d'auteur (modifications ultérieures du texte, des illustrations, de la mise en pages ou autres) ne sont pas comprises dans le prix de l'offre et seront facturées à part selon leur ampleur. L'imprimerie ne répond pas des erreurs qui auraient pu échapper au donneur d'ordre.

Droits des tiers

En concluant le contrat, le client confirme qu'il dispose de tous les droits de reproduction, diffusion, marque, etc. nécessaires pour les œuvres protégées par des droits d'auteur (documents sous forme d'images ou de textes, modèles, etc.). Ceci est également valable pour les données d'archives enregistrées et leur réutilisation. Le client est responsable du respect des droits de la personnalité pouvant être affectés dans le cadre de la réalisation de la commande. Le client s'engage à défendre VSD contre toute forme de revendication au titre d'atteinte aux droits de tiers (droits d'auteur, droits de marque, droits de la personnalité, droits liés aux brevets, secret industriel et commercial, etc.) découlant de la réalisation de la commande. Le client remboursera à VSD tous les dommages et intérêts, ainsi que tous les frais, dépenses ou avances d'argent supportés par VSD dans le cadre de sa défense contre ces revendications.

Limitation de la responsabilité

Les manuscrits, données, originaux, photos, etc., de même que les imprimés stockés et autres objets mis à disposition de VSD seront traités avec soin. Tous les autres risques doivent être assurés ou supportés par le client, sans qu'il y ait pour autant accord par écrit. De même, VSD décline toute responsabilité pour des défauts de qualité du produit imprimé provenant de données livrées ne pouvant pas être exploitées ou utilisées selon les méthodes standard. VSD ne peut être tenue pour responsable des particularités de langage, de grammaire ou de syntaxe des documents qui lui sont fournis par le client. Une demande en dommages-intérêts relative à des défauts qui auraient entraîné des dommages directs ou indirects dépassant la valeur de la marchandise est exclue, sous réserve des dispositions de la loi sur la responsabilité du fait du produit du 1^{er} janvier 1994. En ce qui concerne d'éventuelles erreurs dans des annonces et contenus rédactionnels, la responsabilité de VSD se limite au prix moyen de production des pages. Le recours à la garantie ou la fourniture de prestations de garantie ne prolonge pas le délai de garantie et ne fait pas courir un nouveau délai de garantie.

Données d'adresses

VSD n'assume aucune responsabilité pour les données d'adresses qui ne sont pas fournies conformément aux instructions de VSD.

Transmission électronique de données

Le donneur d'ordre peut transmettre les données à VSD par voie électronique. VSD décline toute responsabilité liée à l'envoi, la transmission et la réception des données et/ou aux dommages en résultant. Si une commande est effacée automatiquement par le système informatique de VSD (par exemple par un filtre anti-spam), le donneur d'ordre ne reçoit aucune notification. VSD peut désactiver le système électronique de commande pour des motifs justifiés sans le notifier au client (p. ex. en cas de suspicion de virus, d'intrusion de tiers, etc.). En outre, VSD n'assume aucune responsabilité pour la perte de données de fichiers qui lui ont été livrés en vue d'être travaillés. La responsabilité de VSD se limite aux erreurs commises par elle-même et qui résultent d'une négligence grave.

Lieu d'exécution, livraison, emballage

Si le lieu de livraison n'est pas encore connu au moment de la demande d'offre, la livraison est effectuée franc de port à partir du quai de chargement de Derendingen. Les palettes, conteneurs et caisses seront remplacés ou facturés au prix d'achat s'ils ne sont pas retournés franco et en bon état dans les 4 semaines suivant la réception de l'envoi.

Profits et risques

Les profits et risques sont transférés au donneur d'ordre sur le lieu d'exécution, abstraction faite d'éventuels défauts. En outre, l'article 376, alinéa 3 du Code des obligations est applicable.

Documents de contrôle et de vérification

Le client est tenu d'examiner soigneusement les documents de contrôle et de vérification (épreuves, proofs, softproofs, copies, données, etc.) qui lui sont présentés avant l'impression. Il retourne les documents avec le bon à tirer en y apportant ses éventuelles corrections dans les délais convenus. VSD n'est pas responsable des erreurs non signalées par le client. Le « bon à tirer » s'effectue exclusivement par le biais du portail Web VSD ou sous forme écrite. Si le client renonce explicitement au « bon à tirer », pour des raisons de délais ou autres, VSD est déchargée de toute responsabilité.

Stockage, archivage

Le stockage provisoire de documents de travail, notamment les matières premières, les produits semi-finis et les articles finis, est gratuit. Sans accord écrit, VSD n'est pas tenue de sauvegarder des données et des documents d'aide. Tout autre archivage de données intervient le cas échéant aux frais et aux risques du client. VSD n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou détérioration de données archivées, quelle qu'en soit la raison.

Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions des présentes CG devaient se révéler nulles ou inapplicables, ou deviennent nulles ou inapplicables après la conclusion du contrat, la validité du contrat et des autres dispositions des présentes conditions générales n'en est pas affectée. Dans ce cas, la disposition nulle ou inapplicable doit être interprétée ou complétée de manière à atteindre, dans la mesure du possible, l'objectif réglementaire qu'elle visait.

Acceptation

La passation d'une commande d'impression implique l'acceptation des présentes conditions générales par le client.

For juridique

Le for juridique est à Derendingen.